Lycée Jean Vigo / Section Cinéma –
Atelier Ciné Ado – Maison du Peuple

Dans le cadre de **NovAdo** sur le département, des activités culturelles et artistiques sont organisées pendant les mois d'octobre et novembre en direction des adolescents. La section cinéma du lycée Jean Vigo propose

un atelier de découverte de réalisation d'un court métrage à la Maison du Peuple le mardi 8 octobre de 9h à 17h.

Cet atelier sera encadré par Les élèves de terminale Cinéma, Josh Imeson, intervenant professionnel réalisateur, et Joëlle Compère, professeur.
Les élèves se rendront directement à la Maison du Peuple et repartiront également par leurs propres moyens sauf pour les internes pur lesquels nous organiserons un co-voiturage depuis et vers le lycée. Pour le déjeuner, prévoir un picnic.
Les cours du mardi seront banalisés pour les élèves participants.

Les séquences tournées seront ensuite montées par les élèves de terminale du lycée. Les films seront projetés à la Maison du Peuple le mercredi 27 novembre à 20h30.

Si votre enfant est intéressé, **merci de compléter le document ci-dessous et le remettre à Mme Compère ou à déposer dans son casier (1er octobre dernier délai et nombre de participants limité à 20)**

Cordialement- Mme Compère

AUTORISATION DE SORTIE et DROIT à L'IMAGE
POUR L'ATELIER D'ECRITURE - TOURNAGE

MARDI 8 OCTOBRE DE 9H00 A 17H00
A LA MAISON DU PEUPLE

Autorisation de participation et cession de droit à l'image

Je soussigné/e ..... (mère, père , tuteur, autre, ...) autorise

..... classe de ..... à participer à l'atelier de réalisation d'un court métrage.

Réservation picnic midi du self : oui / non
Moyen de transport du retour : .....

Droit à l'image ;
Le lycée d'enseignement technologique Jean Vigo vous demande l'autorisation d'utiliser des enregistrements vidéo et/ou des photographies sur lesquelles vous êtes reconnaissable, pris au cours de l'année scolaire. Ces vidéos et/ou photographies pourront être diffusées via tout support de communication (par exemple le site Internet du lycée), et ce pour toute la durée de l'année scolaire. Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.